



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 septembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-sixième session

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

### Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

## Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

### Note du Secrétaire général

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies et avec l'assentiment du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de porter à la connaissance de l'Assemblée générale les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont est saisi le Conseil de sécurité et celles dont il n'est plus saisi.

2. Les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales qui ont été examinées au cours de la période écoulée depuis la communication adressée à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session (A/55/366) sont les suivantes :

1. La situation en Sierra Leone.
2. Assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique.
3. La situation au Timor oriental\*\*.
4. La situation en Somalie.
5. La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie.
6. Les résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité.
7. La situation au Burundi.

---

\* A/56/150.

\*\* Avant la 4041<sup>e</sup> séance, tenue le 3 septembre 1999, cette question était intitulée « La situation au Timor ».



8. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
9. La situation concernant la République démocratique du Congo.
10. Les femmes et la paix et la sécurité.
11. La situation en Bosnie-Herzégovine\*
12. La situation concernant le Sahara occidental.
13. Exposé du juge Gilbert Guillaume, Président de la Cour internationale de Justice.
14. Exposé de Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
15. Assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.
16. La situation en Géorgie.
17. Pas de sortie sans stratégie.
18. Lettre datée du 10 novembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies.
19. Exposé du Secrétaire général.
20. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;  
Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.
21. La situation au Moyen-Orient.
22. La situation en Guinée-Bissau.
23. La situation entre l'Iraq et le Koweït.
24. La responsabilité du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.
25. La situation à Chypre.
26. La situation en Afghanistan.
27. La situation en Guinée à la suite des attaques récentes le long de sa frontière avec le Libéria et la Sierra Leone.
28. La situation en Croatie.

---

\* Avant la 3647e séance, tenue le 4 avril 1996, cette question était intitulée « La situation en République de Bosnie-Herzégovine ».

29. Le renforcement de la coopération avec les pays qui fournissent des contingents.
30. La responsabilité du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales : VIH/sida et opérations internationales de maintien de la paix.
31. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
32. La situation en République centrafricaine.
33. La situation en Angola.
34. Exposé de S. E. M. Mircea Geoana, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
35. Consolidation de la paix : vers une approche globale.
36. La situation dans la région des Grands Lacs.
37. La situation en Guinée à la suite des attaques récentes le long de sa frontière avec le Libéria et la Sierra Leone;  
La situation au Libéria;  
La situation en Sierra Leone.
38. La situation au Libéria.
39. Lettre datée du 4 mars 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies.
40. La situation le long des frontières de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone.
41. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.
42. La protection des civils en période de conflit armé.
43. La situation en Guinée à la suite des attaques récentes le long de sa frontière avec le Libéria et la Sierra Leone;  
La situation en Sierra Leone.
44. Rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés.
45. Conclusion des débats du Conseil de sécurité sur ses travaux du mois de juin 2001.
46. Armes légères.
47. La situation en ex-République yougoslave de Macédoine.

48. Conclusion des débats du Conseil de sécurité sur ses travaux du mois en cours.

3. Conformément à la procédure exposée dans la note du Président du Conseil de sécurité en date du 29 août 1996 (S/1996/704), le Secrétaire général, dans son exposé succinct du 19 mars 2001 sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen, présenté conformément à l'article 11 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité (S/2001/15), a informé les États Membres qu'au 1er janvier 2001, le Conseil n'avait pas examiné en séance officielle au cours des cinq années précédentes (1996-2000) les questions suivantes (la numérotation des questions correspond à celle de la liste qui figure au paragraphe 15 du document S/2000/40) :

1. La question de Palestine.
2. La question Inde-Pakistan (S/628).
3. La question d'Haïderabad (S/986).
4. Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan (S/3963).
5. Lettre datée du 11 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre cubain des affaires extérieures (S/4378).
6. Lettre datée du 31 décembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre cubain des affaires extérieures (S/4605).
8. La situation dans le sous-continent indo-pakistanaï (S/10411).
9. Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10409).
10. Plainte de Cuba (S/10993).
11. Dispositions à prendre en vue de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient.
12. Plainte de l'Iraq relative à des incidents survenus à la frontière avec l'Iran (S/11216).
16. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
17. Demande du Pakistan et de la République arabe libyenne tendant à ce que le Conseil examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés (S/12017).
19. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.
20. La situation entre l'Iran et l'Iraq.
21. Plainte de l'Iraq (S/14509).
22. Lettre datée du 19 février 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15615).

23. Lettre datée du 8 août 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15914).
24. Lettre datée du 22 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16431).
25. Lettre datée du 1er octobre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17509).
26. Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17787).
27. Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17991);  
Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17992);  
Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17993);  
Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17994).
28. Lettre datée du 19 avril 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19798).
29. Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20364);  
Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20367).
31. Lettre datée du 2 février 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/21120).
37. La situation dans le Haut-Karabakh.
38. Agenda pour la paix : diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix.

41. La situation au Mozambique.
42. La situation qui règne en Croatie dans les zones placées sous la protection des Nations Unies et dans les zones adjacentes.
48. Suivi de la résolution 817 (1993).
49. Force de protection des Nations Unies.
50. Plainte de l'Ukraine touchant le décret du Soviet suprême de la Fédération de Russie relatif à Sébastopol.
62. Agenda pour la paix : maintien de la paix.
66. Méthode de travail et pratiques du Conseil de sécurité.
67. Agenda pour la paix.
68. La proposition de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur les assurances en matière de sécurité.
69. Navigation sur le Danube.

4. Par la suite, conformément à la procédure énoncée dans le document S/1996/704, le Secrétaire général a reçu des communications des États Membres lui demandant de maintenir les questions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 37 et 50, telles qu'elles apparaissent au paragraphe 3 ci-dessus, sur la liste des questions dont le Conseil est saisi.

5. Toujours suite aux décisions du Conseil de sécurité mentionnées plus haut et en l'absence de communication exprimant un avis contraire reçue avant le 30 avril 2001, les autres questions énumérées au paragraphe 3 ci-dessus, à savoir les questions 38, 41, 42, 48, 49, 62, 66, 67, 68 et 69, ont été retirées de la liste des questions dont le Conseil est saisi.

6. Durant la période qui s'est écoulée depuis la communication faite à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session (A/55/366), le Conseil de sécurité n'a pas examiné en séance officielle les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales ci-après, dont il demeure saisi :

1. La question de Palestine.
2. La question Inde-Pakistan (S/628).
3. La question d'Haïderabad (S/986).
4. Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan (S/3963).
5. Lettre datée du 11 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre cubain des affaires extérieures (S/4378).
6. Lettre datée du 31 décembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre cubain des affaires extérieures (S/4605).
7. La situation dans le sous-continent indo-pakistanaï (S/10411).
8. Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Algérie, de l'Iraq, de la

République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10409).

9. Plainte de Cuba (S/10993).
10. Dispositions à prendre en vue de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient.
11. Plainte de l'Iraq relative à des incidents survenus à la frontière avec l'Iran (S/11216).
12. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
13. Demande du Pakistan et de la République arabe libyenne tendant à ce que le Conseil examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés (S/12017).
14. La situation dans les territoires arabes occupés.
15. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.
16. La situation entre l'Iran et l'Iraq.
17. Plainte de l'Iraq (S/14509).
18. Lettre datée du 19 février 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15615).
19. Lettre datée du 8 août 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15914).
20. Lettre datée du 22 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16431).
21. Lettre datée du 1er octobre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17509).
22. Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17787).
23. Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17991);

Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17992);

Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de

la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17993);

Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17994).

24. Lettre datée du 19 avril 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19798).

25. Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20364);

Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20367).

26. Amérique centrale : les efforts de paix.

27. Lettre datée du 2 février 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/21120).

28. La situation au Cambodge.

29. La situation relative au Haut-Karabakh.

30. Création d'un tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

31. La situation concernant le Rwanda.

32. La question concernant Haïti.

33. Plainte de l'Ukraine touchant le décret du Soviet suprême de la Fédération de Russie relatif à Sébastopol.

34. La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane.

35. Sécurité des opérations des Nations Unies.

36. Lettres datées des 20 et 23 décembre 1991, reçues des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

37. La situation dans l'ex-Yougoslavie.

38. Lettre datée du 9 janvier 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies concernant l'extradition des terroristes recherchés pour avoir participé à la tentative d'assassinat contre le Président de la République arabe d'Égypte à Addis-Abeba le 26 juin 1995.

39. Destruction en vol de deux avions civils le 24 février 1996.

40. Signature du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba).
41. Le déminage dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
42. Lettres datées du 23 septembre et des 3 et 11 octobre 1996, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
Lettres datées des 23 et 27 septembre 1996, adressées respectivement au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies.
43. La situation en Albanie.
44. Protection des activités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit.
45. La police civile dans les opérations de maintien de la paix.
46. La situation en République du Congo.
47. La situation en Afrique.
48. Lettre datée du 11 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
Lettre datée du 27 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies.
49. Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies.
50. Les enfants en période de conflit armé.
51. Lettre datée du 29 juin 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général;  
Lettre datée du 25 juin 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies;  
Lettre datée du 25 juin 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies.
52. Menaces à la paix et à la sécurité résultant d'attentats terroristes internationaux.
53. Le maintien de la paix et de la sécurité et la consolidation de la paix après les conflits.

54. Promotion de la paix et de la sécurité : activités humanitaires concernant le Conseil de sécurité.
55. Lettre datée du 24 mars 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies.
56. Lettre datée du 7 mai 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies.
57. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité.
58. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998) et 1239 (1999) du Conseil de sécurité.
59. La promotion de la paix et de la sécurité : aide humanitaire aux réfugiés en Afrique.
60. Protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit.
61. Exposé de M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général dans les Balkans.
62. La promotion de la paix et de la sécurité : aspects humanitaires des questions dont est saisi le Conseil de sécurité.
63. Questions générales relatives aux sanctions.

---